



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance publique du 2 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 2 février à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUCHÊNE, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés et affichés à la porte de la Mairie le 27 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 29

Président de séance : Monsieur DUCHÊNE, Maire.

Adjointes présents :

Monsieur LE COZ, Madame FOUCHET, Monsieur GRANVILLE, Madame PENOT, Monsieur DROGUET, Madame DENIGOT, Monsieur QUÉLARD, Madame TORLAY

Conseillers présents :

Madame CHAUVIN, Messieurs CARPENTIER, CROGUENNEC et GUILLAUME, Mesdames ALBERT, CARIOU et MASSICOT, Monsieur PICHON, Mesdames HURTEL et ABI FADEL, Messieurs LE BASTARD, GÉRARD, LUGUÉ et PONDARD, Madame CLODIC.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur HOUSSIN, pouvoir donné à Monsieur LE BASTARD.
Madame ÉVAIN, pouvoir donné à Monsieur GÉRARD.
Madame JUHEL, pouvoir donné à Monsieur PONDARD.

Absentes excusées n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame HALNA.
Madame TALLEMET.

Secrétaire de séance : Monsieur LE BASTARD.

Conseil Municipal du 2 février 2017

Ordre du Jour

Rapport de Monsieur le Maire

- l) Décisions municipales - compte-rendu.
- 1. Centre Technique Municipal - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017.
- 2. Centre technique municipal - installation des panneaux photovoltaïques - sollicitation de la réserve parlementaire 2017.

Rapport de Monsieur LE COZ

- 3. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale - versement d'un acompte.
- 4. Attribution d'une subvention au centre social Confluence - versement d'un acompte.

Rapport de Monsieur GRANVILLE

- 5. Rue de la Cascaderie - acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur et Madame PISTRE.
- 6. Rue de Bahurel - acquisition d'un terrain appartenant aux consorts MACÉ.

Rapport de Madame CHAUVIN

- 7. Service de transport collectif communes de Redon et Saint-Nicolas de Redon - signature d'une convention.

Rapport de Monsieur CARPENTIER

- 8. Insertions publicitaires dans le bulletin municipal - fixation des tarifs pour 2017.

Rapport de Monsieur le Maire

- 9. Rapport annuel 2015 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville - approbation.
- 10. Débat d'Orientation Budgétaire 2017.

Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur DUCHÈNE, Maire, ouvre la séance à 18 heures.

Il présente les excuses des membres du Conseil Municipal empêchés d'assister à cette séance ainsi que les pouvoirs qu'ils ont donnés.

/ Décisions municipales - compte-rendu

Liste des décisions municipales prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Salle des Jardins Saint-Conwoïon

- 17 novembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat Départemental d'Energie 35, représenté par son Président, Monsieur Didier NOUYOU, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour l'organisation d'une réunion d'information le jeudi 1^{er} décembre 2016, moyennant un coût de 58,50 €.
- 25 novembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et Monsieur Jean-Paul JOUBAUD, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour un pot de départ en retraite le vendredi 23 décembre 2016, moyennant un coût de 62,70 €.
- 13 décembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et Madame Laëtitia OREVE, fixant les modalités d'occupation de la salle des Jardins Saint-Conwoïon pour l'organisation d'un pot de départ en retraite le dimanche 18 décembre 2016, moyennant un coût de 40,10 €.

Atelier Menuiserie

(rue de Galerne)

- 18 novembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Oxygène, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves KERGONNA, fixant les modalités d'occupation de l'atelier de menuiserie, situé rue de Galerne, pour des activités destinées à un public adulte (menuiserie, dessins, écriture...).
- Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit tous les jeudis des semaines impaires, pour une durée d'un an, à compter du 24 octobre 2016.

Salle du gîte des Amis de Saint-Jacques de Compostelle

- 14 décembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association "Amis du Monastère des Calvairiennes de Redon", représentée par son Président, Monsieur Henri de SONIS, fixant les modalités d'occupation de la salle du gîte des Amis de Saint-Jacques de Compostelle, pour l'organisation de leur assemblée générale le vendredi 6 janvier 2017.
- Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Halles Garnier

- 17 novembre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et l'association A.P.E.L. École Notre Dame, représentée par sa Présidente, Madame Christelle BOUVIER, fixant les conditions d'occupation des halles Garnier, pour l'organisation d'un vide-grenier le dimanche 9 avril 2017.
- Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 31 octobre 2016 : Signature d'une convention entre la Ville et l'Association Elan Sportif Redon Handball, représentée par son Président, Monsieur Christophe DAMAY, fixant les modalités d'utilisation des Équipements Sportifs de la Ville de Redon. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} novembre 2016, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder douze ans.

Convention signée selon les mêmes modalités avec :

- *L'association ELAN SPORTIF REDON BASKET BALL (31 octobre 2016)*

MARCHÉS PUBLICS

Marchés de fournitures

- 12 décembre 2016 : Signature d'un marché relatif à la fourniture de pains pour la Ville de Redon (cuisine centrale), passé selon une procédure adaptée, avec l'attributaire suivant :

➤ Boulangerie Pâtisserie MOREAU de Redon, pour un montant maximum de 8 000 € HT annuel (application d'un rabais de 20 % sur les produits non listés sur le bordereau des prix unitaires).

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, reconductible ensuite tacitement 3 fois pour une durée d'un an, sans qu'il puisse excéder 4 ans.

- 20 décembre 2016 : Signature d'un marché relatif à l'extension du réseau d'éclairage public, passé selon une procédure adaptée, avec l'attributaire suivant :

- Lot n°1: Rénovation éclairage public, rue des Cercliers: SAS SADER de Sérent (56), pour un montant de 34 693,00 € HT
- Lot n°2: Extension de l'éclairage de la plaine de jeux au stade municipal: SAS SADER de Sérent (56), pour un montant de 12 678,00 € HT

PRESTATIONS DE SERVICES

OU AUTRES PARTENARIATS

- 4 novembre 2016 : Signature d'un contrat de prestation de services entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, représentée par son Président, Monsieur François ROBERT, pour assurer la mise en décor et participer à l'animation de la station des 5 000 (cm) lors des fêtes de Noël 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 16 740,00 € TTC.

- 12 décembre 2016: Signature d'une convention de formation professionnelle entre la Ville et la Société Action Formation, située à Bains sur Oust, pour le recyclage de l'habilitation électrique de six agents communaux.

Cette formation aura lieu les 26 et 27 janvier 2017, moyennant un coût de 67 € par agent.

- 22 décembre 2016: Signature d'un contrat de prestation de service entre la Ville et la SARL Pressing Nicolas, située à Redon, pour l'entretien de vêtements de travail haute visibilité des agents techniques de la Ville de Redon.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le prix de la prestation (enlèvement, lavage, séchage et pliage d'un article textile) est fixé à 1,90 € HT.

- 9 janvier 2017: Signature d'une convention entre la Ville et l'Office Public de la Langue Bretonne favorisant le développement du bilinguisme par la réalisation de missions ou de prestations permettant une meilleure prise en compte de la Langue Bretonne (traduction, conseils techniques, promotion de la langue....).

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le coût de la prestation est fixé à 1 100 €.

- 11 janvier 2017: Signature d'un contrat entre la Ville et la société OASISWORK, pour la maintenance de la solution de messagerie collaborative Zimbra utilisée par les services de la Ville.

Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2017, renouvelable ensuite tacitement d'année en année sans pouvoir excéder quatre ans, moyennant un coût annuel de 2 460 €.

LIGNE DE TRESORERIE

- 16 décembre 2016 : Souscription auprès de l'établissement bancaire Crédit Agricole d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € pour une durée d'un an, à compter du 16 décembre 2016.

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Madame AMELINE, pour une durée de cinquante ans, à compter du 23 septembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Madame LEGENDRE, pour une durée de quinze ans, à compter du 15 novembre 2016, moyennant la somme de 600,00 €.

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain (cavurne) dans le cimetière de Galerne à Monsieur THIERRY, pour une durée de quinze ans, à compter du 16 novembre 2016, moyennant la somme de 226,00 €.

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de Galerne à Madame DALIBERT, pour une durée de trente ans, à compter du 21 novembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Monsieur RABET, pour une durée de trente ans, à compter du 22 novembre 2016, moyennant la somme de 300,00 €.

- 9 janvier 2017 : Délivrance d'une concession de terrain dans le cimetière de La Riaudaie à Madame SALIOU, pour une durée de cinquante ans, à compter du 24 novembre 2016, moyennant la somme de 600,00 €.

1- Centre Technique Municipal - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Nous allons voter car il s'agit d'une demande de subvention mais cette délibération fait aussi que nous adoptons le projet. Nous allons passer outre ce principe puisque nous sommes un peu en désaccord par rapport à la démarche effectuée pour ce centre technique municipal. Néanmoins bénéficiant de 50% d'aides de l'État pour la réalisation de tels travaux, nous ne pouvons qu'être favorables."

La Ville de Redon proposera au budget 2017 une opération d'investissement pour aménager un centre technique municipal.

Le projet n'ayant pas été retenu en 2016 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Ville de Redon entend solliciter, de nouveau, la DETR dans la catégorie des travaux de construction, d'extension et de mise aux normes d'accessibilité d'un atelier technique communal éligibles en 2017.

Pour cette catégorie de dépense, le total de l'aide est de 30 % pour les communes de 2001 à 20 000 habitants (population D.G.F.) et le plafond de dépense est fixé à 300 000 € H.T.

Conformément aux critères d'éligibilité, l'opération n'a pas connu de commencement d'exécution et les études relatives au projet sont au stade de l'avant-projet définitif (A.P.D.).

Le projet a, par ailleurs, bénéficié d'une attribution au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Il est proposé d'adopter le projet de plan de financement ci-après et de solliciter la subvention correspondante :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Travaux (hors coût des panneaux photovoltaïques)	1 100 000	DETR	90 000
		Dotation de Soutien à l'Investissement Local	462 130
		Autofinancement Ville (49,80 %)	547 870
Total dépenses	1 100 000	Total recettes	1 100 000

**Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

À L'UNANIMITÉ

ADOpte le projet d'aménagement du centre technique municipal.

APPROUVE l'opération d'investissement présentée.

VALIDE le plan de financement prévisionnel.

DÉCIDE de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

2- Centre Technique Municipal - Installation des panneaux photovoltaïques - Sollicitation de la réserve parlementaire 2017

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Je m'abstiendrai sur cette délibération. Je me suis déjà exprimé plusieurs fois sur le sujet. Je pense que l'énergie photovoltaïque n'est pas efficiente."

La Ville de Redon a prévu, en investissement, d'aménager un centre technique municipal pour y regrouper ses services, aujourd'hui dispersés géographiquement sur le territoire de la commune.

Cet aménagement prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques pour favoriser l'émergence d'énergies renouvelables.

L'énergie solaire photovoltaïque convertit le rayonnement solaire en électricité via des modules photovoltaïques. Cette électricité peut être ensuite injectée sur les réseaux électriques ou bien consommée localement. L'objectif de la France est de parvenir en 2020 à une capacité photovoltaïque installée de 5 400 MW et s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la Directive Européenne sur les Energies Renouvelables.

La Ville de Redon entend solliciter la réserve parlementaire pour le financement de ce projet.

Conformément aux critères d'éligibilité, l'opération n'a pas connu de commencement d'exécution.

Il est proposé d'adopter le projet, le plan de financement ci-après et de solliciter la subvention correspondante :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Travaux : installation et mise en service des panneaux	200 000	Réserve parlementaire	5 000
		Autofinancement Ville	195 000
Total dépenses	200 000	Total recettes	200 000

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

ADOpte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du projet d'aménagement du centre technique municipal.

VALIDE le plan de financement prévisionnel.

DÉCIDE de solliciter la réserve parlementaire à hauteur de 5 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

3- Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Versement d'un acompte

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Nous sommes dans des délibérations techniques pour favoriser le fonctionnement en début d'année. Nous sommes donc favorables aux moyens de fonctionnement des services.

Pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention qui sera versée par la Ville au titre de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que pour assurer la continuité de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, il s'avère nécessaire de prévoir un acompte sur la subvention d'équilibre versée annuellement par la Ville,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement d'un acompte sur la subvention 2017 de 150 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Redon.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2017.

4- Attribution d'une subvention au Centre Social Confluence - Versement d'un acompte

Une convention d'objectifs tripartite a été signée le 23 juin 2015 entre la Ville de Redon, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et le centre social Confluence.

Cette convention définit et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du centre social ainsi que les modalités de financement de ce projet par la Ville de Redon et la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour la période de la durée de l'agrément.

Conformément à l'article 4, il convient de verser un acompte de 25 % du montant de la subvention annuelle maximale mentionné dans la convention d'objectifs, soit un acompte de 31 963,30 €.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention de financement du centre social du 23 juin 2015,
Considérant son article 4 qui prévoit le versement d'un acompte sur la subvention versée annuellement par la Ville,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE le versement d'un acompte sur la subvention 2017 de 31 963,30 € à l'association Confluence.

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision seront inscrits au Budget Primitif Ville de l'exercice 2017.

5- Rue de la Cascaderie - Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Monsieur et Madame PISTRE

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

"Pour préciser le positionnement de ce terrain que vous connaissez sans doute. Il se situe à côté de la rue du Paradet et de la rue de la Cascaderie. Il est utilisé pour du stationnement.

M. et Mme Benoît et Hélène PISTRE sont propriétaires d'une habitation située à l'angle de la rue du Paradet et de la rue de la Cascaderie.

Il y a de nombreuses années, les propriétaires précédents ont implanté leur clôture le long de la rue de la Cascaderie avec un retrait de 4 mètres environ par rapport à la limite de propriété, afin de prendre en compte un projet d'élargissement de voirie qui existait à l'époque.

La bande de terrain correspondant à ce recul est aujourd'hui affectée à l'espace public et utilisée pour du stationnement. Cependant, son acquisition par la Commune de Redon n'a jamais été régularisée.

Monsieur et Madame PISTRE sont donc encore propriétaires de l'emprise et ont demandé à la Ville de l'acquérir afin de mettre un terme à cette situation.

À la demande de la Commune, un géomètre est intervenu pour procéder à la division de la propriété de M. et Mme PISTRE et calculer la superficie exacte de la bande de terrain à acheter. Ainsi, la parcelle correspondant à cette emprise, nouvellement cadastrée section AB n° 759 après établissement d'un document d'arpentage, possède une surface de 119 m².

Un accord est intervenu avec les propriétaires sur un prix d'achat de 5,00 € / m², ce qui représente un montant total de 595,00 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-10 à 12 et R. 1311-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions poursuivies par les collectivités publiques, pris en application du décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié fixant les modalités de consultation du Domaine,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition d'une bande de terrain de 119 m² située rue de la Cascaderie et appartenant à M. et Mme Benoît et Hélène PISTRE, cadastrée section AB n° 759 après établissement d'un document d'arpentage, au prix de 595,00 euros (prix net vendeur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

6- Rue de Bahurel - Acquisition d'un terrain appartenant aux consorts MACÉ

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

"C'est une parcelle située Rue de Bahurel. La Ville de Redon était déjà propriétaire d'une petite bande entre cette parcelle et le lotissement de Bahurel. Il est vrai qu'il s'agit d'une parcelle de petite superficie mais elle est très intéressante puisqu'elle va intégrer définitivement ce lotissement dans l'ensemble général du Bois de Bahurel."

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Si ma mémoire ne me trahit pas, je crois qu'il y a sur ce terrain, une aire pour la pétanque. Est-ce que ce terrain pourrait être valorisé, dans l'avenir pour les habitants du quartier?"

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

"Je crois que le terrain de pétanque de la Ville est un petit peu au-dessus. Il est vrai, qu'à un moment donné, le propriétaire avait également un terrain de pétanque. Mais il n'est pas situé à cet endroit. Mais pour le valoriser, oui, pourquoi pas?"

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Une remarque sur la différence de prix entre le terrain précédent à 5 € le mètre carré et pour ce terrain c'est 3,36 € le mètre carré. Nous sommes sur des prix assez variables, même si cela concerne des petites sommes et des petits terrains."

Intervention de Monsieur GRANVILLE :

"Non, dans ce cas c'est assez simple, nous sommes sur un terrain qui n'est pas urbain contrairement au terrain (parking) que nous venons d'acheter. Cela explique la différence de prix. Ce que l'on cherche, parfois, c'est d'avoir un chiffre rond : si on a deux bénéficiaires et deux vendeurs alors mille euros chacun donc deux mille euros. C'est à la fois un prix de base qui tourne autour de cinq euros et puis en fonction du nombre de propriétaires, nous essayons d'avoir un chiffre rond. À partir du moment où les propriétaires sont d'accord, il n'y a pas de problème au niveau du prix."

M. et Mme Jean et Annick MACÉ sont propriétaires (usufruitiers) avec leurs deux enfants (nus-propriétaires) d'une parcelle boisée située rue de Bahurel, cadastrée section BE n° 44 pour une superficie de 594 m². Elle est classée en zone naturelle Na au Plan Local d'urbanisme.

De par sa localisation en bordure de voie, à proximité immédiate du Bois et du lotissement communal de Bahurel, cette parcelle participe à la bonne intégration des constructions dans l'environnement naturel et boisé du quartier. Elle mérite donc à ce titre d'être préservée en l'état.

C'est pourquoi la Ville de Redon a proposé aux Consorts MACÉ d'acheter ce terrain.

Un accord est intervenu avec les propriétaires sur un prix d'achat de 2 000,00 euros (prix net vendeur).

Il convient donc maintenant de décider l'acquisition de la parcelle cadastrée section BE n° 44 appartenant aux Consorts MACÉ.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-10 et R. 1311-4,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions poursuivies par les collectivités publiques, pris en application du décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié fixant les modalités de consultation du Domaine,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BE n° 44 pour une contenance de 594 m², située rue de Bahurel et appartenant aux Consorts MACÉ (usufruitiers et nus-propriétaires), au prix de 2 000,00 euros (prix net vendeur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

7- Service de transport collectif communes de Redon et Saint-Nicolas de Redon - Signature d'une convention

Intervention de Madame CHAUVIN :

"J'ai eu communication de certains chiffres, il y a deux jours et d'autres aujourd'hui. Il s'avère qu'il y a quelques incongruités dans les totaux. Les chiffres seront communiqués ultérieurement. Sachant que nous ne pouvons pas établir de comparaisons entre l'année dernière et cette année car les chiffres ne sont pas comparables. Cette année, on nous a donné des chiffres pour toutes les montées payantes ou non payantes, et surtout, pour les personnes qui étaient déjà montées dans la journée alors que les années précédentes, cela n'était pas indiqué. Cette année, une personne qui monte une fois, deux fois ou trois fois dans la même journée, est comptabilisée contrairement aux années précédentes. D'autre part, nous avons aussi des petits soucis concernant les descentes qui devraient normalement être égales aux montées et comme pour les exercices précédents ce n'est pas le cas... Cela pose donc quelques problèmes."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Ce n'est pas le sujet ce soir. Il s'agit de valider les termes de la convention. Il nous faut cependant disposer de ces éléments de fréquentation pour affiner les choses. Dès que ces éléments seront rassemblés, nous vous les communiquerons et ils seront également communiqués à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Avez-vous des remarques concernant la convention?"

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Pas sur la convention, mais je vais profiter que nous abordions le transport collectif qui est mis en place pour attirer l'attention. Il existe quelque chose sur Redon : c'est bien. Ce n'est pas grand-chose et j'espère, nous espérons, dans les prochaines années avec la Communauté d'agglomération que nous passerons à une autre dimension qui devrait être novatrice. Néanmoins je vous invite à relier cette ébauche de transport collectif aux applications

existantes du type "BreizhGo." Vous savez que lorsque vous prenez un billet de train, vous prenez du porte-à-porte et non du gare-à-gare : c'est-à-dire que vous habitez à Saint-Nicolas de Redon, vous voulez aller à Montreuil, près de Paris, vous indiquez Saint-Nicolas et Montreuil et on vous calcule les moyens pour vous y rendre : car, train...etc. Or j'ai essayé pour Redon : rien! C'est-à-dire que j'étais invité à faire du covoiturage pour me rendre sur Rennes. Il faut absolument intégrer, même quelque chose de minimal, dans ces applications techniques."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Nous y travaillons Monsieur GÉRARD, vous le savez. Vous participez d'ailleurs au groupe de travail mobilité. Ces questions sont travaillées dans le cadre et dans la perspective de la compétence qui sera prise lorsque la Communauté de Communes se transformera en Communauté d'Agglomération. Les choses se travaillent, se pensent et elles s'anticipent. Le transport proposé aujourd'hui par la Ville ne répond qu'imparfaitement aux besoins, je pense que nous sommes nombreux autour de cette table à partager ce sentiment. Cela n'en représente pas moins un coût pour la Ville, de près de 40 000 euros. L'opération, en dépenses totales, est de 53 385 euros. Vous savez que ce coût est réparti entre notre commune et celle de Saint-Nicolas de Redon. Le groupe de travail a vocation à bien border la compétence qui sera prise, à élaborer une réponse plus efficace au besoin qui se fait sentir, non seulement sur le territoire communal mais aussi et plus largement sur le territoire communautaire."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Monsieur le Maire, si vous me permettez, je vous propose de voir dès maintenant. Comment dès maintenant on peut le raccrocher aux applications existantes?"

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Ce dispositif-là?"

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Dès maintenant."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Très bien."

Une ligne de transport par minibus a été mise en place entre les communes de Saint-Nicolas de Redon et de Redon début 2008.

Le service de transport actuellement mis en place résulte d'un marché de service prenant effet au 1^{er} janvier 2016, renouvelable deux fois par reconduction expresse, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Le circuit de la navette sera le même en 2017 qu'en 2016.

Les arrêts sont au nombre de 6 à Saint-Nicolas de Redon et de 22 sur Redon.

Le minibus part de la Garenne à Saint-Nicolas de Redon pour revenir à la Garenne pour un aller-retour d'une heure et cinq minutes, avec des départs à 8h00, 9h05, 10h10, 11h15, 14h00, 15h05, 16h10 et 17h15 le lundi, le mercredi et le vendredi.

En période estivale, la navette circule du 1^{er} juillet au 31 août, le lundi, le mercredi et le vendredi à 9h00, 10h05 et 11h10.

La prise du ticket demeure fixée à un euro, le ticket étant valable pour la journée, et la gratuité est accordée aux redonnais suivant les mêmes critères que ceux appliqués par le Conseil Départemental de Loire Atlantique dans le cadre du dispositif de transport Lila.

La ligne fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

La commune de Saint-Nicolas de Redon est "autorité organisatrice" par le fait de constituer le point de départ du circuit.

Il convient donc de signer avec elle une convention qui a pour objet de fixer les modalités de répartition des charges liées à la mise en place et au fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention pour la ligne interurbaine de transport par minibus,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention avec la commune de Saint-Nicolas de Redon, ayant pour objet de fixer, pour l'année 2017, les modalités de répartition des charges de mise en place et de fonctionnement du transport collectif, telle qu'elle est présentée en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8- Insertions publicitaires dans le bulletin municipal - Fixation des tarifs pour 2017

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Nous allons rester fidèles à nos votes antérieurs. Juste une petite remarque sur le fait que ce soit l'Imprimerie Armoricaïne... C'est un moindre mal, dirons-nous. Mais 60 % de la recette publicitaire, nous estimons que c'est beaucoup et beaucoup trop! Nous voterons donc contre."

En 2017, la Ville souhaite confier mission à l'Imprimerie Armoricaïne de Redon de réaliser toutes les démarches utiles auprès des annonceurs pour les insertions publicitaires du bulletin municipal.

L'Imprimerie Armoricaïne encaissera 60 % de la recette publicitaire générée et reversera les 40 % restants à la Ville de Redon, montant auquel s'ajoutera la TVA facturée au taux en vigueur.

Avant de signer une nouvelle convention, il convient d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2017.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2331-2,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 293 B,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ADOPTÉ les tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal pour l'exercice 2017 comme suit :

	Page intérieure	Dernière page
1 page	681,00 €	993,00 €
1/2 page	406,00 €	621,00 €
1/3 page	273,00 €	406,00 €
1/4 page	197,00 €	309,00 €
1/6 page	173,00 €	246,00 €
1/8 page	157,00 €	184,00 €

PRÉCISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA.

DÉCIDE que le prestataire encaissera 60 % du produit généré, auquel s'ajoute la TVA.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le prestataire la convention relative aux modalités d'insertion d'encarts publicitaires dans les bulletins municipaux, telle qu'elle est présentée en annexe

9- Rapport annuel 2015 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville - Approbation

Présentation du rapport par Monsieur DUCHÊNE.

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Le contrat de Ville est un bon dispositif dont Redon a la chance de bénéficier. Ceci dit sur ce document, nous aurions envie d'émettre quelques réserves, seulement, peut-être, de forme mais quelquefois, comme vous le savez, la forme traduit le fond. Il manque quand même dans ce document qui est un peu abscond, technique, une petite note de synthèse, quelque chose qui se rapproche d'un bilan moral afin de savoir quel bilan tirer de cette année 2015."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"J'entends ce que vous dites Monsieur LUGUÉ. Nous étions au début de la démarche et nous y sommes engagés, vous le savez, depuis que le Ministre a signifié à la Ville la désignation du quartier Bellevue comme quartier prioritaire en juillet 2014. Il a fallu, avant de s'y engager concrètement, recruter une chargée de mission, élaborer une documentation, pour ne commencer à mettre en œuvre le dispositif qu'au cours de l'année 2015. Nous sommes sur un programme de 5 ans. Nous essaierons de produire une synthèse de l'action. Pour 2015, c'était un peu délicat, nous étions sur quelque chose de nouveau et d'expérimental. Mais j'entends votre remarque."

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Une question en rapport avec le Conseil Citoyens. J'étais au mois d'octobre à une restitution du Conseil Citoyens. Cela se déroulait à la Maison des Associations et le Conseil Citoyens attendait l'installation de mobilier urbain, c'est-à-dire des tables et des jeux qui étaient attribués au quartier. A priori ce mobilier aurait été livré à la Ville mais n'a pas été installé."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Il le sera dans les prochains mois. Nous avons initialement décidé de l'implanter dans un espace, mais ce choix ne semblait pas recueillir l'approbation du voisinage. Nous avons donc fait le choix de le déplacer. Il se situera au carrefour de l'avenue Gaston Sébilleau et de l'avenue du Pèlerin. C'est essentiellement, à ce jour, une zone de stationnement. Les plans ont été élaborés, en prenant en compte les particularités. La dalle a été faite. Les dispositifs de jeux seront installés incessamment sous peu. Les membres du Conseil Citoyens en ont été informés."

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, dans les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ayant conclu un contrat de Ville défini à l'article 6 de ladite loi, le Maire et le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présentent à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire. Les éléments du rapport font l'objet d'une consultation préalable des conseils citoyens présents sur le territoire. Le conseil municipal et le conseil communautaire sont informés du résultat de cette consultation lors de la présentation du rapport.

Le décret d'application n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 précise les modalités de ce rapport.

Il doit :

- rappeler les principales orientations du contrat de ville et du projet de territoire qui a déterminé son élaboration,***
- présenter l'évolution de la situation des quartiers prioritaires au regard des objectifs de la politique de la ville,***
- retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée,***
- déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et de politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programme d'intervention. Le rapport doit également présenter la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'année écoulée. Il spécifie les actions menées sur le territoire en matière de développement urbain.***

Le rapport sur la dotation de solidarité urbaine a déjà été présenté au conseil municipal du 23 juin 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

Vu le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la Ville,

Vu le contrat de ville signé le 10 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Conseil Citoyens sur le contenu du rapport d'activités en date du 13 janvier 2017,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport annuel 2015 sur la mise en œuvre de la politique de la Ville, tel qu'il est présenté en annexe.

10- Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire par Messieurs DUCHÊNE et LE COZ.

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Lors de l'étude des dossiers de demande de subventions, nous nous interrogerons, avec Monsieur LE COZ notamment, sur le montant alloué aux associations, en particulier pour celles qui présentent un niveau de trésorerie et de placement important en évolution et/ou en évolution significative. Il nous faut être encore plus rigoureux. Quand une association sollicite une subvention, qu'elle dispose d'une bonne trésorerie et qu'elle fait des placements en banque, la collectivité doit s'interroger."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Vous visez une association en particulier ?"

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Pas en particulier, il y en a quelques-unes sur le territoire. Cela invite la collectivité à réfléchir."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Il y a pour certaines associations des explications qui sont formelles puisqu'il y a besoin d'avoir un fonds de roulement."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Tout à fait. Mais quel niveau de trésorerie, quel niveau de placement ?"

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"J'ai des remarques, des réflexions à vous proposer, un point de vue à vous faire partager. D'abord, comme chaque année nous tenons à remercier les services pour le document qui est élaboré d'une manière intéressante, agréable, exhaustive. Les autres années, j'avais déjà demandé des compléments. Il y a 72 pages mais certaines pages pourraient être retirées parce que les taxes par rapport aux communes ne servent pas à grand-chose. Les pages sur les taux, nous pourrions également les enlever ou pour les indicateurs en mettre une. Par contre, ce que nous avons demandé en 2015 et 2016, c'est le poids de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement et cela a bien été mis, merci. Mais la charge de la dette par habitant et la comparaison par rapport aux communes de même strate, indicateur qui comme tout indicateur ne vaut que la valeur d'un indicateur, c'est quand même intéressant. Le revenu médian et moyen des ménages et leur comparaison avec les autres communes est intéressant mais il faut toujours comparer par rapport à ce qui est comparable et nous le voyons un petit peu dans un tableau. Quand on voit par rapport à une ville comme La Baule, Pénestin, Dinard ou Cesson, forcément que nous ne sommes pas sur les mêmes revenus des ménages et donc nous ne pouvons pas comparer quelque chose qui n'est pas comparable. Donc, je demande si cela est possible pour les autres années d'avoir la charge de la dette par habitant et la comparaison par rapport aux communes de même strate ainsi que la situation démographique des communes notamment. La présentation que vous en avez fait nous donne l'impression que nous sommes dans une situation complètement contrainte et que nous n'avons quasiment plus de marge de manœuvre, nous sommes presque dans la situation d'un salarié qui voit ses revenus complètement bloqués et qui doit faire avec. Mais, nous ne sommes pas dans cette situation, nous sommes une ville qui a des capacités d'action et c'est là-dessus que nous n'avons pas vu les capacités d'action. Alors, nous n'allons pas discuter sur les contraintes, sur les causes nationales, internationales puisqu'elles sont réelles même si nous avons quelques divergences mais ce n'est pas cela le fond du problème. Sur les contraintes et la raréfaction de l'argent public, nous sommes d'accord et nous verrons l'issue des campagnes électorales de cette année. Je crois que c'est un mouvement qui est amorcé, tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut essayer de réduire la charge de l'Etat donc il faut bien qu'à un moment donné cela se réduise. Après, c'est une question de proportion. Donc ce sont des

contraintes qui vont se poursuivre ou qui vont peut-être continuer différemment. Certains candidats montrent qu'il faut plus d'efforts encore. Maintenant, il nous reste des possibilités d'agir par rapport à notre réalité et c'est là-dessus qu'il faut que nous puissions agir. Alors d'abord, c'est se mettre d'accord sur un diagnostic sur la situation de notre territoire et donc, je vous remercie Monsieur le Maire d'accepter que nous partagions quelques diapositives simples que j'ai préparées afin que nous partagions la situation de façon à ce que, comme sur la situation nationale et internationale, nous nous mettions d'accord sur un diagnostic partagé."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Je souhaite vous préciser qu'un Document d'Orientations Budgétaires (DOB) donne des lignes, il dit une situation. Vous dites " il faut une ambition ". Mais cette ambition, Monsieur GÉRARD, est exprimée dans ce DOB et elle le sera plus fermement encore à l'occasion des décisions budgétaires. Le discours que vous nous servez ce soir, j'ai pu lire que vous l'avez aussi servi ailleurs, incriminant le trop plein d'études qui dispenserait, selon vous, les élus que nous sommes de décider du cap pour la Ville. Je vous rappelle ce que sont les études. Elles sont préparatoires, elles ont vocation à calibrer les projets et elles sont l'effet des décisions que nous prenons. J'aurai l'occasion le 30 mars prochain de vous redire l'ambition qu'avec mes collègues je porte pour la Ville. Ici ce sont des prolégomènes, qu'il s'agira, dans l'acte de décision du budget, de rendre effectifs. Je vous présenterai à nouveau les dynamiques de la Ville, les projets que nous portons, que nous suscitons quand nous ne les suscitons pas avec d'autres. J'observe d'ailleurs que, dans la presse, vous êtes dans une approche un peu binaire, renvoyant à la Ville quelques responsabilités de certaines situations, quand vous en exonérez la CCPR. J'ai trouvé votre approche un peu bizarre, notamment sur Confluences, quand vous dites que la Ville est statique, alors que c'est elle qui est à l'initiative de ce projet comme elle l'est sur d'autres encore. Elle n'est pas à subir mais à travailler et à collaborer avec des partenaires. La municipalité fait valoir les intérêts supérieurs de la Ville là où elle doit les faire valoir. Voilà ce que je voulais vous dire. Je n'aime pas trop ce discours que vous nous servez en disant "là vous décidez et là vous subissez". Ce n'est pas ce qui se passe. Nous sommes par ailleurs dans une configuration politique et administrative qui est vouée à se transformer dans les prochains mois puisque nous déciderons, j'ose l'espérer, de la transformation de l'EPCI Communauté de Communes en une Communauté d'Agglomération, avec non seulement des compétences nouvelles, nous le savons, mais aussi probablement et a priori des dotations supplémentaires qui nous donneront des marges complémentaires pour conduire nos politiques publiques. La future agglomération aura aussi plus de visibilité sur le territoire régional et peut-être plus largement dans le Grand Ouest. La Ville n'en garde pas moins ses responsabilités pour porter des projets ambitieux. C'est le cas pour la Maison des Fêtes dans le quartier de Bellevue. Ce quartier est en mutation, et il s'agit d'envoyer un signe fort aux habitants. Nous devons faire aussi des choix d'aménagement de ce quartier, en logements, en équipements structurants autres que la Maison des Fêtes, en voirie, en espaces publics. C'est déjà, vous le savez, mais vous avez tendance un peu à l'oublier, le cas du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur la répartition financière choisie mais cet investissement conséquent pour la Ville est un outil qui favorisera le dynamisme de la Ville, et du territoire plus largement. Confluences, nous y sommes. Après le Conseil Municipal, je vous dirai où nous en sommes. A l'occasion de mes vœux, j'ai dit que j'attendais, que je m'impatiais que nous décidions d'un scénario d'aménagement et que nous soyons dans une phase plus opérationnelle, d'une opération qui sera conduite, nous le savons tous, sur plusieurs années. Je renvoie donc à ces seuls éléments. Trois choix : l'un qui a été fait sous le mandat précédent, un autre qui est en train de se faire en propre, et un autre encore qui est à faire avec d'autres. La Ville bouge ! Alors, vous allez probablement évoquer la question de la démographie en renvoyant, je crois, la responsabilité exclusive à ceux qui ont eu la conduite de la Ville sur les 15 dernières années. Avant, rien ne s'est passé, tout allait bien, et depuis 15 ans, tout va mal, parlant même d'erreurs stratégiques. Je vous ai déjà dit que je déplore ce discours et que je le critique vivement. La Ville se donne précisément les moyens d'inverser la tendance par les choix qu'elle fait, notamment sur la zone d'aménagement concerté du Châtel Haut Pâtis. Mais je vais d'abord vous laisser présenter vos documents puisque j'accède à votre demande, Monsieur GÉRARD, d'une présentation de vos diapositives."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Je vous remercie. D'abord, dans votre présentation je m'aperçois que c'est quand même plus dynamique et que c'est un peu différent dans la présentation. Nous voyons qu'il y a un peu plus de volonté de présenter quelque chose de plus costaud."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Que voulez-vous dire ? Je ne vous suis pas."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Dans vos propos, vous montrez que vous avez un projet alors que nous ne le voyons pas beaucoup dans le document. Mais nous sommes en désaccord. Le débat public dans un Conseil Municipal, le désaccord, n'est pas le conflit. Et donc, nous nous étonnons de ne pas le voir présenté, bien sûr vous allez dire que c'est un leitmotiv, que nous revenons toujours sur la population, parce que pour nous c'est quelque chose d'extrêmement alertant. Nous allons passer la première diapositive. C'est très simple, ce sont des chiffres que vous connaissez sur la situation économique, tableau de bord économique 2016 de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Nous voyons que ce n'est pas la Ville, c'est la dimension économique de la CCPR ou du Pays où il y a un décrochage en termes de Pays, de notre territoire par rapport à l'Ille-et-Vilaine que ce soit pour la population, le commerce de détail, l'emploi salarié ou l'emploi du bâtiment. Vous voyez qu'il y a un décrochage supérieur entre notre territoire et l'Ille-et-Vilaine. L'Ille-et-Vilaine profite aussi d'un certain dynamisme mais c'est important de comparer. C'est une donnée. Il n'y a pas d'accusation là-dessus, c'est une donnée. La diapositive suivante présente la démographie, l'aire urbaine de Redon, et je crois que c'est cela qui est intéressant puisque nous découvrons que la perte importante de la ville centre, moins 572 habitants, n'est pas compensée par les habitants autour. Trop longtemps nous avons pensé que la perte des habitants de Redon se reportait sur les communes autour. Pas du tout. Vous voyez que sur l'aire urbaine qui est l'aire urbaine officielle, il y a un excédent de 67 habitants sur 33 891 c'est-à-dire presque rien, c'est dire, c'est un détail. Donc cela veut dire qu'en fait, l'aire urbaine de Redon n'a pas progressé entre 2009 et 2014 avec la chute importante de Redon et la progression de la CCPR ne se fait que finalement sur les bords à savoir le nord et la partie Est Loire-Atlantique. C'est un constat. Vous voyez bien que comme vous avez fait les présentations en termes de données macro-économiques et de données au niveau de la loi de finances, ce sont des données que nous souhaitons vous présenter. Sur la diapositive suivante, pareil, j'ai l'impression d'être de temps en temps comme M. DEBRÉ qui causait comme cela dans les années 70. Il y a eu 65 naissances à Redon, soit un peu plus qu'en 2015. C'est un constat, nous allons nous réjouir. Je n'ai pas pris les naissances de 2014. Donc, Redon 65 naissances pour 9 000 habitants, Bains-sur-Oust, 31 et Pipriac, 56. Si nous comparons avec Bains-sur-Oust ou Pipriac, Redon devrait avoir 87 naissances; Redon avec Pipriac, 153 naissances et si nous passons à la diapositive suivante nous voyons que dans les années 1998, 129 naissances. Alors pourquoi 1998 ? Je n'ai pas choisi cette date aléatoirement ou volontairement parce que je ne voulais pas prendre avant 1995 mais c'est parce que je ne dispose que de ces chiffres-là. Mais vous voyez bien qu'il y a une baisse constante au niveau des naissances et donc, ce sont des données. Nous ne sommes pas là dans l'accusation; nous sommes là dans la réflexion et comment nous agissons en fonction de cela."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Ces données, nous les connaissons. Vous dites que vous n'êtes pas dans l'accusation. Lorsque vous ajoutez au discours que vous faites, au-delà du constat, que vous renvoyez la chose, je vous le rappelle puisque c'est l'expression que vous avez eue, à des erreurs stratégiques, ça c'est une accusation et je ne l'accepte pas."

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"À travers ces chiffres, que voulons-nous montrer ? C'est que les jeunes ménages n'investissent pas notre ville et nous le déplorons autant que vous. Donc la question, c'est comment fait-on demain, cette année, pour attirer des jeunes ménages ? Monsieur GÉRARD vous a fait une proposition sur la baisse des taxes ou de vendre à un faible prix un certain nombre de terrains pour des jeunes ménages, je pense que ce serait un véritable investissement pour la Ville. Nous ne sommes pas dans le procès d'intention, nous sommes dans l'analyse factuelle des chiffres que nous avons collectés et nous sommes dans la résolution en se projetant vers l'avenir."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"La diapositive suivante, c'est sur les permis de construire, données prises par rapport aux services. Donc ce n'est pas tout à fait ceux du document puisque dans le document, ce sont les permis de construire déposés et là, ce sont les permis accordés, voilà la différence. J'ai intégré aussi le nombre de logements parce que c'est intéressant. Vous pouvez avoir des permis de construire avec plusieurs logements. Nous voyons sur trois années un petit tassement. Nous ne sommes pas dans le regain de construction. Dans les propositions, j'avais prévu une autre diapositive sur les études justement parce que le mot étude est un clin d'œil et derrière ce clin d'œil, c'est une étude qui a coûté cher. Je ne vous accuse pas Monsieur le Maire. Comme exemple, voilà une étude qui a été faite sur le quartier du port en 2001, elle a même été présentée comme un panneau d'affichage "Redon, votre quartier demain", étude qui ne sert à rien. Donc, nous ne sommes pas contre les études mais quand on prend une étude, si c'est pour trouver des idées, cela n'a aucun sens. Alors, je n'ai pas sorti l'étude sur le camping mais je ne vois pas ce qu'elle a donné cette étude. Donc, nous allons laisser ce côté sur les études mais nous y reviendrons. Je crois qu'il y a un désaccord notamment sur l'action possible par rapport aux emprunts. Je sais que la règle et la volonté notamment de l'Adjoint aux Finances est de diminuer les emprunts à risques mais l'emprunt en soi n'est pas bon, n'est pas mauvais, cela dépend pourquoi faire. Nous avons rendu hommage à Monsieur TIGER, tout à l'heure. Je crois être le seul ici à avoir partagé avec lui six années de Conseils Municipaux. Nous étions en désaccord avec Monsieur TIGER. Moi je suis arrivé après, j'étais le plus jeune, en tant que conseiller municipal, je ne l'ai pas connu comme maire, mais Monsieur TIGER, et vous l'avez relevé tout à l'heure, a investi fortement pendant ses deux mandats en empruntant et il a eu raison à l'époque. Nous étions en désaccord sur le choix des investissements mais Redon était dans une crise grave avec des affaires Garnier, Mottais, SRPI, etc., mais il a réagi en disant, on rebooste, on investit pour Redon. Et bien nous sommes peut-être dans cette situation. Surtout qu'à l'époque, les taux n'avaient rien à voir avec les taux de maintenant. Maintenant nous sommes dans une période favorable pour emprunter, et je ne dis pas d'emprunter pour emprunter, mais si cela nous permet de développer quelque chose qui produise de la richesse, qui permet de faire venir des jeunes ménages, alors il faut le faire, d'une manière mesurée, mais il ne faut pas écarter d'emblée cette solution et cela, je ne l'ai pas entendu."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Ne le devinez-vous pas dans la présentation des projets d'investissement et des études préparatoires que je viens de faire ? Ce que vous venez d'évoquer comme hypothèse, ne comprenez-vous pas qu'elle est déjà retenue ?"

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Si nous l'exprimons, c'est que nous ne l'avons pas perçu et c'est qu'il n'a pas été exprimé."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"C'est le budget qui le présentera, qui le dira. Effectivement, le recours à l'emprunt sera nécessaire pour porter les opérations d'investissement dont nous parlons. Si vous regardez nos marges, notre autofinancement à 700 000 euros, porter un projet au bas mot évalué à 3 millions d'euros, comment faites-vous ?"

Intervention de Monsieur LE COZ :

"Je voulais quand même dire Monsieur GÉRARD que je suis persuadé que Monsieur TIGER eut été terriblement heureux, si lors des campagnes électorales de l'époque, quand votre tendance s'est présentée, vous lui aviez présenté les mêmes félicitations. Je pense que les discours qui étaient tenus à l'époque étaient totalement différents. Là vous le félicitez, vous dites qu'il avait raison alors que ce n'est pas du tout ce qui se disait à l'époque. Donc, à l'époque j'étais témoin et ce n'est pas ce que l'on se disait mais après tout, c'est comme cela dans les campagnes électorales. Mais ne me dites pas que vous disiez à Monsieur TIGER "qu'est-ce que vous avez bien agi, ce que vous avez fait c'est extraordinaire et d'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi nous nous présentons contre vous et avoir le poste puisque c'est tellement bien". Je voulais quand même le dire parce que je ne sais pas s'il vous entend là où il est mais il doit être terriblement heureux. Vous avez dit "l'Adjoint aux Finances est contre l'emprunt" alors permettez-moi de vous dire que vous avez parlé d'ambition, dites-vous bien que quand vous avez par exemple l'ambition de construire une maison, il ne faut pas le faire sur du sable mouvant, il faut avoir des fondations. Alors, permettez-moi de vous dire que quand on a un endettement trop fort, on est coincé. Il est trop facile de dire "l'emprunt n'est pas cher, empruntons" seulement, il faut bien rembourser le capital quand même, même si vous n'avez pas d'intérêts ou pas beaucoup. Donc, nous ne faisons pas n'importe quoi et je l'ai dit dans une autre réunion à la CCPR, que diriger une commune, une collectivité, la gérer, c'est comme un véhicule il faut toujours en rester maître. Donc, nous avons envie de cela, c'est ce qui s'est passé à une époque et bien, nous empruntons. Nous ne faisons pas d'économie de fonctionnement, c'est ce que j'ai toujours dit, vous pouvez le retrouver si vous avez conservé les débats. Je n'étais pas contre les investissements mais contre un emprunt sans essayer de diminuer les dépenses de fonctionnement ce qui fait que nous arrivions à un moment à un véritable goulot d'étranglement. Imaginez la catastrophe! C'est pourquoi il faut arriver, et j'ai toujours dit cela aussi, à un certain seuil. Je n'étais pas contre systématiquement un emprunt sauf si cela commençait à devenir dangereux. Imaginez que nous ayons emprunté 5-6 millions de plus comme vous le dites, aurions-nous pu rembourser? Vous voyez bien, pourquoi l'Etat est victime et est obligé de prendre l'argent, c'est parce que nous avons trop d'endettement et là, nous nous trouverions dans la même situation. Quand vous êtes obligé d'emprunter pour rembourser vos emprunts, c'est comme on le dit vulgairement "la cabane sur le chien". Donc moi je dis attention et je maintiens ce cap, je ne suis pas contre l'endettement dans la mesure où il est maîtrisé et que nous savons que nous pourrions rembourser le capital mais pour cela, il faut avoir un certain seuil et ne pas le dépasser. Voilà ce que je souhaitais dire et ramener les choses. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Nous sommes bien là sur le désaccord. Vous parlez d'emprunt comme si c'était un ménage qui empruntait avec des revenus constants."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"C'est une image."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Mais écoutez Monsieur LE COZ; l'emprunt qui sert à développer, si nous étions une ville de 12 000 habitants avec des bases fiscales beaucoup plus fortes et bien, nous aurions des capacités d'autofinancement supérieures. Si l'emprunt ou l'investissement, et je ne suis pas pour l'emprunt systématiquement mais enfin l'emprunt fait partie des outils de développement, de façon à développer la richesse. Voilà la réflexion et notre position, c'est qu'il faut développer."

Je voudrais continuer, s'il vous plaît Monsieur le Maire, par rapport à quelques propositions car je vois moi aussi dans la presse que l'opposition ne dit rien, elle ne fait que critiquer, elle ne propose rien... Nous proposons l'exemple que nous avons cité par rapport au lotissement. Nous ne voyons pas par rapport au lotissement Le Châtel Haut Pâtis, quelle est la politique commerciale ? Là, en terme commercial, nous avons un lotissement qu'il faut vendre. Une habitation qui est là deux voire trois ans avant rapporte. Donc que fait-on pour qu'il y ait des habitants qui puissent rapporter ? Nous n'avons pas vu la politique, l'action qui va développer cette vente. Le logement étudiant, c'est un secteur majeur."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Des choses se font, j'aurai l'occasion de vous les présenter. Les négociations avec les partenaires avancent. J'aime bien parler quand je suis assuré des choses. Donc, nous pouvons pérorer... et puis vous verrez, il y a des actes."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Tant mieux, nous verrons. Le Campus E.S.P.R.I.T. a été quelque chose d'osé, il a fallu quand même prendre de sacrés risques. Ceux qui ont lancé ce Campus autour de Madame PATAULT et de Madame DELAHAYE, présidente de la C.C.I. à l'époque, ont en partie réussi ce pari, mais il faut de la cohérence. Nous sommes en train de faire tout un quartier de la connaissance, de la formation qui passe par l'I.S.S.A.T., par le pôle qui va rejoindre la gare, mais que fait-on par rapport à la zone STEF ? C'est majeur, c'est là qu'il faut le développer, il ne faut pas attendre. Nous vous demandons d'être interventionniste sur cette zone, nous vous le demandons depuis longtemps. Voilà une zone d'affaires et de services à développer."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Sur le sujet de la STEF, sachez que la Ville est liée à la C.C.P.R., qu'elle a mandaté l'E.P.F.R. Bretagne pour négocier avec le propriétaire. Quand vous êtes dans la critique, renvoyez-la à tous les acteurs et pas à un seul. Nous sommes dans le dialogue avec la STEF, c'est tout ce que je peux vous dire ce soir. Mais ne renvoyez pas, une fois de plus, la responsabilité exclusive à la Ville."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Mais Monsieur le Maire, nous sommes en Conseil Municipal ici et nous agissons en notre capacité."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Dites-le avec les mêmes mots en Conseil Communautaire."

Intervention de Monsieur GÉRARD :

"Concernant la STEF, et vous le savez bien, la Ville a la capacité d'avoir une maîtrise. Par rapport aux règles d'urbanisme, la Ville a la capacité de mettre un périmètre d'étude, de faire une déclaration de Z.A.C., nous l'avons proposé mais ce n'est pas fait. C'est la Ville qui va le faire, ce n'est pas la C.C.P.R. mais elle le demandera. Lors du dernier Débat d'Orientations Budgétaires de la C.C.P.R., reprenez les procès-verbaux, je suis intervenu par rapport au développement. Ensuite, par rapport aux investissements, clairement il faut aller vers une mutualisation. Le territoire, notre commune telle que nous l'avons connue, je crois que cet espace est insuffisant. Il faut aller vers la commune nouvelle, nous le disons. C'est vraiment le projet. Faire la Commune Nouvelle, cela ne se décrète pas. Vous avez des communes qui l'ont décrété en six mois. Je crois que ce n'est pas la démarche comme cela, il faut se mettre ensemble, il faut peut-être vivre ensemble avant de se marier. Si nous avons cet objectif de commune nouvelle, nous voyons bien que les usages, les habitudes, les gens qui habitent à Saint Perreux, à Sainte Marie, ils sont de Sainte Marie mais ils sont aussi de Redon. Je crois que le vécu n'est plus le même. Et bien, si nous sommes vers cet objectif de commune nouvelle, nous, nous le voulons, il faut mettre en place des procédures de mutualisation et par rapport à la Maison des Fêtes, nous entendons votre proposition par rapport à ce quartier, mais est-ce que cette Maison des Fêtes ne peut pas s'inscrire dans un champ plus large à savoir les besoins de notre territoire aggloméré par rapport au besoin de salle et en complément c'est-à-dire voir avec Bains-sur-Oust, Sainte Marie notamment et Redon. Quels sont les besoins, les attentes, les réponses et que la réponse de Redon vienne en complément des réponses des autres? La même chose au niveau sportif. Alors oui c'est compliqué, oui mais cela veut dire que nous sommes dans une autre culture. Lorsque j'étais en responsabilité par rapport à la piscine, quand il a fallu modifier la piscine de Redon qui était au Parc Anger, nous avons lancé l'idée de partager et de travailler avec les communes. Nous avons quand même réussi avec ce travail en commun de faire une piscine qui fonctionne. La C.C.P.R. l'a récupéré et cela fonctionne. Je crois que c'est une pratique et là, nous sommes sur un projet nouveau. Et par rapport aux études, les études pourquoi pas? Nous ne sommes pas contre mais si c'est pour trouver des études

comme celle concernant les cheminements doux, quel est l'objectif de l'étude ? D'avoir des idées ? Est-ce que l'étude concerne les pistes, les liaisons cyclables entre la gare donc le P.E.M., les écoles et les stades et que faut-il faire pour cela ? Est-ce que cela concerne un pédibus, les balades du dimanche... ? Nous n'allons pas faire une étude sur tout puisque nous en sommes au départ. Donc si ce n'est pas le sujet ce soir, c'est le D.O.B., c'est l'orientation, c'est "où va-t-on ?"

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a eu lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1. Note préliminaire
2. Le contexte macroéconomique
 - Les perspectives économiques
 - Les perspectives des marchés financiers
 - Les finances des collectivités locales
 - La Loi de Finances 2017
3. Ville de Redon : la situation actuelle
 - La dette
 - La fiscalité
 - Les ressources humaines
 - Les dépenses et recettes de fonctionnement
 - La capacité d'autofinancement
 - L'investissement
 - La trésorerie
4. Les perspectives budgétaires
 - Les orientations principales en fonctionnement
 - Les orientations principales en investissement
 - L'autofinancement prévisionnel
5. Synthèse des statistiques

8- Questions diverses

1) Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Je vous informe que la Ville a obtenu le Prix 2017 "Zéro Phyto", distinction faite par le Conseil Régional de Bretagne. Je lis : "L'impact des phytosanitaires sur la santé humaine, sur l'eau et notre environnement n'est plus à démontrer. Votre collectivité les a supprimés et utilise aujourd'hui des techniques alternatives au désherbage chimique pour offrir une meilleure qualité de vie. Le Conseil Régional de Bretagne vous félicite de cette initiative et vous décerne le Prix 2017 Zéro Phyto."

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Il faut surtout remercier le personnel, Monsieur le Maire."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Cette distinction dit l'effort de la Ville sur plusieurs années. Ce prix récompense le travail des agents communaux qui, chaque jour, mettent en œuvre les décisions politiques sur le terrain. Nous mettrons ce prix dans la Salle des Commissions."

Intervention de Monsieur LUGUÉ :

"Monsieur le Maire, je me permets une petite remarque : le très bon travail des services municipaux, ça j'en conviens et je souscris totalement, mais aussi tout le travail des acteurs associatifs qui en amont ont aussi sensibilisé les gens à cette problématique."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Vous avez raison de le dire. C'est une question qui est largement partagée sur le territoire et c'est très bien ainsi."

Intervention de Monsieur GUILLAUME :

"C'est tout ce qui a été initié depuis une bonne quinzaine d'années. Ce n'est pas uniquement le Prix 2016-2017 et avec les moyens et les outils dédiés pour arriver à cette belle démarche."

Intervention de Monsieur DUCHÊNE :

"Tout à fait et dont tu as été l'un des acteurs."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Rascal DUCHÊNE.



